

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Groupe Scolaire Officiel Laïc
pour Indigènes
d'Usumbura (Ngagara)
B.P. 434

Usumbura, le
, de

(1) N° EOLI/



CERTIFICAT MEDICAL
=====

Réf. n°:

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Je soussigné, *J. DE WOLF* Médecin de la
Colonie ai procédé à l'examen médical du nommé UTCHINGA
Floribert et ai constaté qu'il est ~~apte (inapte)~~ à être
engagé au service de la Colonie en qualité de Moniteur.

I.P. = 172 - (65 + 86) 21

A Usumbura, le *3 juin 1957*
(signature)

Demande d'inscription a un examen de Jury central.

Le (La) soussigné (e):

Nom et prénoms : UENHINA Floribert
Etat-civil : (1) Marié
Profession : Travailleur temporaire école officielle I.A.
Lieu et date de naissance : Shahi en 1931
Résidence: (2) Centras Extra-conventionnelles Yumbou
Côte d'Ivoire Guinée 3 n° 353

Déclare vouloir subir en (3) 1952 l'examen du jury central
prévu pour la 3ème catégorie: (4)

Il (Elle) désire être examiné (e) en langue indigène (5)

KISWAHILI et en religion (6) CATHOLIQUE

Il (Elle) a accompli les études suivantes: (7)

Trois ans école de maîtres St Gabriel Yumbouville

Il (Elle) joint à la présente demande:

- 1° un certificat de résidence (8),
- 2° un certificat de bonne conduite (9)
- 3° un certificat médical (10)
- 4° les textes des six morceaux devant servir à l'épreuve orale de français (11).

Il (Elle) désire que la convocation a l'examen lui soit
adressée (12) Yumbouville 3. P. 434

Signature,

UENHINA Floribert

- (1) marié (e) ou célibataire,
- (2) localité, territoire, province,
- (3) indiquer le millésime de l'année de la session,
- (4) préciser l'une des quatre catégories d'examen, dans les termes repris au chapitre II du règlement,
- (5) préciser la langue choisie,
- (6) préciser la religion (catholique ou protestante) ou indiquer "néant",
- (7) préciser les études accomplies dans des écoles et indiquer celle-ci ou mentionner "néant",
- (8) a demander à l'Administrateur du Territoire,
- (9) a demander à l'Administrateur du Territoire,
- (10) a demander a un médecin de la Colonie (ou agréé). N.B. Ce certificat n'est requis que des candidats aux examens des 3ème et 4ème catégories
- (11) seulement pour les candidats à l'examen de la 4e catégorie.
- (12) préciser l'adresse exacte et complète.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE D'USUMBURA.-

CENTRES EXTRA-COUTUMIERS.-

C E R T I F I C A T de RESIDENCE.-

Je soussigné, NAUS, G., Administrateur Territorial Assistant, Représentant de l'Autorité Tutélaire auprès des Centres Extra-Coutumiers d'Usumbura, certifie qu'il ressort de l'examen des pièces d'identité du nommé UCHINGA, Florent, fils de Lodi (dcd) et de Oniembe (ev), qu'il réside aux CEC Cité Jardin, Quartier 3 N°358.

Fait à Usumbura, le 22 mai 1957
Pour Représentant de l'Autorité Tutélaire/C.E.C.
L'Agent Territorial
C U L O T G.



R U A N D A - U R U N D I . -

RESIDENCE DE L'URUNDI
RESIDENTIE VAN URUNDI

TERRITOIRE D'USUMBURA
GEWEST USUMBURA.

CERTIFICAT DE BONNES CONDUITE, VIE ET MOEURS ET DE CIVISME
GETUIGSCHRIFT VAN GOED GEDRAG, LEVEN, ZEDEN EN BURGERTROUW.
=====

Je soussigné, (1) NAUS, Guy. -; Administrateur Territorial Assistant
Ondergetekende, (1)

Représentant de l'Autorité Tutélaire auprès des C.E.C. d'Usumbura.....

certifie que :
verklaart dat :

Monsieur UCHINGA Floribert, fils de Iodi et de Onyemba.....

De heer
né à Sheki en 1931.....
geboren te
de nationalité Congolaise.....
van..... nationaliteit

Est (ou n'est pas) (2) de bonnes conduite, vie et moeurs,
van goed gedrag, leven, zeden is (of niet is), (2)
et que son attitude civique n'a donné lieu à aucun reproche (3)
dat zijn burgerlijke houding tot geen enkel verwijt aanleiding heeft gege-
ven(3)
~~et qu'il n'a résidé ni au Congo Belge ni au Ruanda-Urundi entre le 10 mai~~
~~en dat hij tussen 10 Mei 1940 en 8 Mei 1945 noch in Belgisch-Kongo, noch~~
~~et le 8 mai 1945 (3)~~
~~in Ruanda-Urundi verbleven heeft (3).~~

x x
x x

Condamnations à plus de 5 ans de servitude pénale encourues au Congo Belge
Veroordelingen tot meer dan 5 jaar strafdienst opgelopen in Belgisch-Kongo
ou au Ruanda-Urundi pendant les 20 années précédentes :
of Ruanda-Urundi gedurende de 20 voorgaande jaren :

..... N.E.A.N.T.

Condamnations à plus de 3 ans de servitude pénale encourues au Congo Belge
Veroordelingen tot meer dan 3 jaar strafdienst opgelopen in Belgisch-Kongo
ou au Ruanda-Urundi pendant les 10 années précédentes :
of Ruanda-Urundi gedurende de 10 voorgaande jaren :

..... N.E.A.N.T.

Condamnations à plus de quinze jours de servitude pénale ou à une amende
Veroordelingen tot minder dan 15 dagen strafdienst of tot een geldboete
supérieure à mille francs encourues au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi
van meer dan 1000 frank opgelopen in Belgisch-Kongo of Ruanda-Urundi ge-
pendant les 5 années précédentes :
durende de vijf voorgaande jaren ;

..... N.E.A.N.T.

Condamnations à moins de quinze jours de servitude pénale ou à une amende
Veroordelingen tot minder dan 15 dagen strafdienst of tot een geldboete
ne dépassant pas mille francs encourues au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi
van minder dan 1000 frank opgelopen in Belgisch-Kongo of Ruanda-Urundi
depuis l'année précédente :
sedert het voorgaande jaar :

..... N.E.A.N.T.

Mention éventuelle d'une mesure d'expulsion :
Eventuele vermelding van een maatregel tot uitzetting :

..... N.E.A.N.T.

Usumbura, le...3...Juin...1957. (4)

de
Représentant de l'Autorité Tutélaire/C.E.C.
NAUS, G.

Guy Naus

